

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

-----  
SYNDICAT MIXTE PRODUCTION  
D'EAU POTABLE OUEST 35

38 rue du Rocher  
35 580 - GUICHEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2019**

Nombre de délégués :  
- en exercice : 16 - présents : 9  
- pouvoir(s) : 0 - absent(s) : 7

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mars à 19h00, le Comité du syndicat OUEST35 dûment convoqué les 15 et 21 mars 2019, s'est réuni en Mairie de GUICHEN.

**PRESENTS :**

SIAEP Les Bruyères	Joël SIELLER	Robert MALEUVRE
SM Eau de la Forêt de Paimpont	Philippe LETOURNEL	Jean-Paul RIU (Jusqu'à 19H20)
SIE Guipry-Messac-St Malo-de-Phily		
SIAEP Montauban-St Méen	Hubert GUINARD	Claude LEROY
SIE Pays de Bain		Bernard CHAUVIN (Jusqu'à 19H20)
SIE Port de Roche	Jean HAMON	Jean-Marc CARREAU
Montfort Communauté		
Ville de Redon		

ABSENT(S) : Jean-Paul TROUBOUL (Excusé), Marie-Anne HEDREUX (Excusée), Yves THEBAULT (Excusé), Roland GICQUEL (Excusé), Delphine DAVID, Jean-Luc GUILLAUME (Excusé), Emile GRANVILLE.

POUVOIR(S) : Néant

**2019-10 – Réhabilitation des puits à drains rayonnants F2 et F3 à LANGON**  
**Lancement des travaux**

M. GUILLOTON, Responsable du Service Technique, rappelle les conditions techniques particulières liées aux interventions dans les puits et l'étude faite par ARTELIA sur ce sujet.

M. GUILLOTON émet des doutes sur le coût annoncé par ARTELIA de 230 000 € HT ; notamment après une consultation informelle avec une entreprise. Il faudra probablement s'attendre à de fortes variations d'une entreprise à l'autre dans les offres reçues.

Néanmoins, c'est ce montant qui sera retenu pour le lancement des travaux.

M. CHAUVIÈRE, Hydrogéologue du SMG 35, pense également que les prix sont excessifs. Concernant le maître d'œuvre, il indique que le marché a été rédigé de sorte que la rémunération ne sera pas liée au coût des travaux.

**Après délibération, à l'unanimité, les membres du Comité :**

- **Valident les besoins énoncés et le montant prévisionnel du marché de travaux pour un montant de 230 000 € HT ;**
- **Autorisent le Président à consulter les entreprises de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée ;**
- **Autorisent le Président à conclure le marché et signer toutes les pièces relatives à cette consultation ;**
- **Autorisent le Président à solliciter toutes les subventions auquel ces travaux pourraient donner droit.**

Acte rendu exécutoire après :

- Envoi en Préfecture le : 12/04/2019
- Notification ou publication le : 12/04/2019

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Joël SIELLER

